

Hauteur : taille humaine.  
XVIIème siècle.

- Sièges de célébrants :

Bois tourné.

Emplacement : chœur latéral.

XVIIème siècle – XVIIIème siècle.

PH40 000818

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de MONTAUT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 17 DEC. 2001

Le Préfet

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

Jean-Paul CELET



Pour amplification,  
Le Chai de MONTAUT

MIK

Mont-Auto NERHOUE